

Questions orales

Cela dit, je suis certain que beaucoup de municipalités canadiennes seront heureuses et que les dépenses de 2.4 milliards de dollars qui seront faites dans toutes les provinces et dans bien des municipalités de toutes les régions du pays les aideront beaucoup. Il est certain que bien des représentants des municipalités songent beaucoup au problème du chômage. Il ne fait aucun doute que ces projets seront bien accueillis, surtout dans les régions où le chômage est aigu.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES DROITS RELIGIEUX DES AUTOCHTONES—LA GRÈVE DE LA FAIM ENTREPRISE PAR DES DÉTENUÉS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): C'est au solliciteur général que je m'adresse, madame le Président. Le ministre sait sans doute que trois autochtones détenus en Alberta et en Colombie-Britannique, soit Gary Butler, Darelle Butler et Stuart Stonechild, sont entrés dans leur 29^e jour de jeûne spirituel et que leur état de santé se détériore. Les détenus cherchent à faire pleinement reconnaître leur droit de s'adonner à leurs pratiques religieuses et demandent notamment d'avoir accès à des étuves sacrées et de fumer le calumet rituel. Étant donné que la possibilité de se livrer à ces pratiques constitue véritablement un droit, et non pas seulement un privilège à négocier, quelles mesures le ministre entend-il prendre immédiatement pour reconnaître ce droit à tous les autochtones détenus dans des pénitenciers de compétence fédérale et pour faire cesser les politiques racistes que le Service correctionnel applique dans nos prisons?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, je dois dire que je n'éprouve guère de sympathie pour ces détenus autochtones qui font la grève de la faim sur la côte du Pacifique, tout particulièrement parce qu'ils ont bien pris soin, avant d'entreprendre leur grève, de s'engraisser pendant plusieurs semaines.

Nous avons adopté une politique éclairée en ce qui concerne les rites spirituels des autochtones. Les tribunaux de la Colombie-Britannique devant qui les autochtones m'avaient traduit à ce sujet ont statué que notre politique est parfaitement conforme à la Charte des droits. Nous avons aménagé trois étuves sacrées dans d'autres établissements de détention et pénitenciers fédéraux canadiens sans que des autochtones aient été obligés d'entreprendre une grève de la faim et sans qu'un député néo-démocrate ait eu à intercéder.

D'autre part, deux de ces grévistes de la faim sont citoyens américains. S'ils souhaitent être transférés dans des prisons des États-Unis pour y jouir de conditions plus «éclairées», ils n'ont qu'à m'en faire la demande. Je m'empresserai d'obtempérer à leur requête.

L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Je suis curieux de savoir si la nouvelle conception de la discipline que se fait le ministre

impose des normes différentes aux prisonniers canadiens et à ceux qui ne le sont pas.

Le ministre a reconnu vendredi dernier que les autochtones n'avaient pas par le passé le droit de s'adonner à leurs pratiques religieuses dans nos pénitenciers bien qu'ils y soient en nombre disproportionné.

Le ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que lorsqu'il établira les nouvelles lignes directrices concernant les pratiques religieuses, il collaborera pleinement avec les représentants des Indiens de l'Assemblée des Premières Nations et les fraternités indiennes des prisons? Voudrait-il promettre à la Chambre que la question sera réglée très rapidement, étant donné surtout la gravité du jeûne spirituel que le ministre traite à la légère en dépit du fait que des vies humaines sont en jeu?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada): Madame le Président, ces détenus font volontairement la grève. Le député devrait lire la réponse que j'ai donnée vendredi.

La politique a même été modifiée. La politique actuellement en vigueur reconnaît la spiritualité autochtone et permet aux autochtones de l'exprimer dans les maisons de détention, alors que, je le répète, cela n'était pas le cas par le passé. Cette politique est maintenant en vigueur. Il s'agit d'une politique éclairée qui a été confirmée par les tribunaux.

Je fais moi-même la révision de toutes les pratiques, madame le Président. Je n'estime pas, par exemple, que les autochtones peuvent comme ils le demandent, décider librement de la quantité d'herbe sainte et de chanvre que chaque détenu peut garder dans sa cellule. La politique qui a été établie me paraît raisonnable et je suis en train de l'examiner. Je trouve que c'est une bonne politique.

Quant à la rapidité avec laquelle nous installons des étuves dans les pénitenciers où des autochtones sont détenus, nous avons tout lieu de nous enorgueillir des progrès accomplis, compte tenu des autres priorités du Service correctionnel.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE SERVICE CORRECTIONNEL

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au solliciteur général. Au cours des neuf derniers mois, il y a eu une émeute à Archambault, qui a causé la mort de trois gardiens et de deux détenus; il y a eu des suicides et des tentatives de suicide à Archambault, à Edmonton et dans d'autres établissements; il y a deux semaines, les membres du comité des détenus d'Archambault ont démissionné en bloc à cause des tensions entre gardiens et détenus; il y a dix jours, deux détenus ont été poignardés à Archambault; vendredi dernier, un gardien a été assassiné et un détenu a été blessé à Archambault; et enfin, dimanche dernier, un détenu reconnu coupable d'avoir assassiné un gardien à Archambault l'a été dernier a été...

Mme le Président: A l'ordre. Le député a-t-il une question à poser?